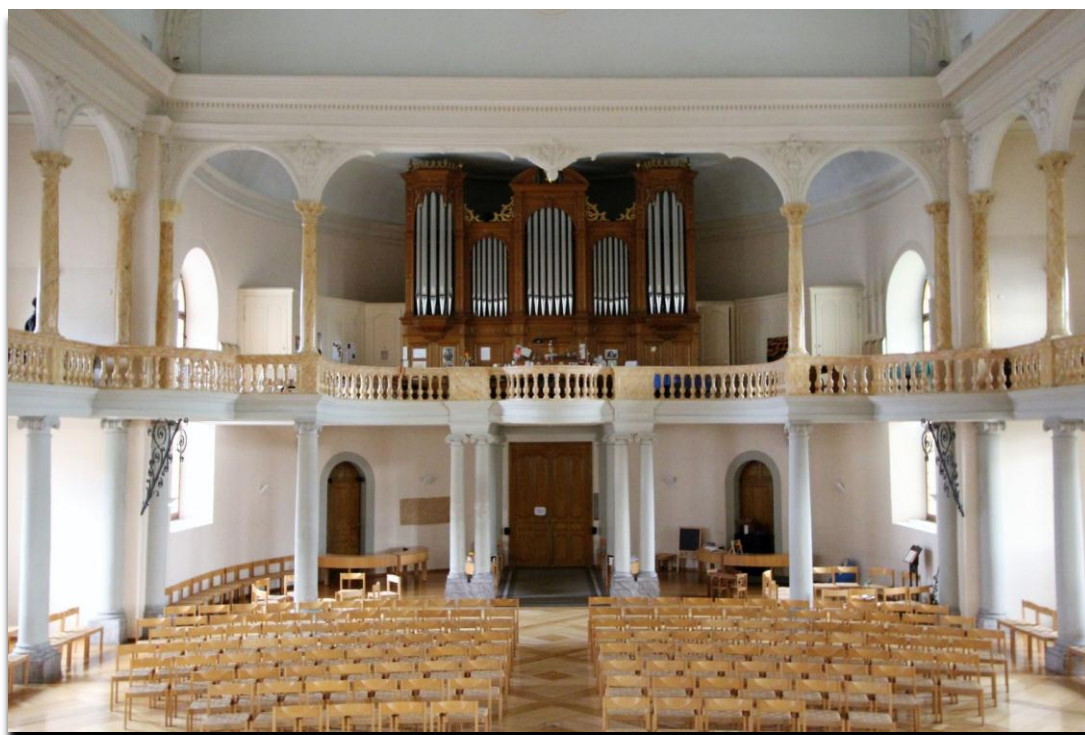


N° 13/5.16

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 60'000.00 POUR L'ÉTUDE DU REMPLACEMENT DE L'ORGUE DU TEMPLE



Direction du Patrimoine

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 11 mai 2016

Première séance de commission : lundi 23 mai 2016, à 18 h 30, en salle des Pas perdus, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	3
	1.1 Historique	3
2	ETAT DE L'ORGUE	4
	2.1 Rapport de M. Jean-Marie Tricoteaux	4
	2.2 Rapport de la Commission musicale	4
	2.3 Utilisation de l'orgue du Temple de Morges	5
3	PROJET D'INTERVENTION.....	6
	3.1 Procédure sélective en deux tours pour le renouvellement de l'orgue	6
	3.2 Rénovation et peinture du plafond et des murs intérieurs	7
	3.3 Travaux d'entretien général	7
4	COÛT DE L'ÉTUDE.....	7
5	CALENDRIER	8
6	ASPECTS FINANCIERS	8
7	CONCLUSION	9

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Le présent préavis porte sur l'étude du remplacement de l'orgue du Temple, la rénovation des peintures intérieures, des plafonds et murs ainsi que divers travaux d'entretien général.

Un orgue, instrument de musique à vent, demande une attention particulière à son environnement, hydrométrie, température, choix et répertoire musical.

Fort de la complexité de l'étude, une délégation formée de municipaux, de l'organiste titulaire du Temple, d'un organiste conseil, d'un pasteur, d'un représentant du **Service cantonal immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)**, secteur Monuments et sites, d'architectes spécialistes et du Service du patrimoine, s'est rencontrée à plusieurs reprises afin de déterminer le choix le plus approprié pour le relevage ou le remplacement de l'orgue.

Sur la demande de cette délégation, une Commission musicale, représentée par des spécialistes de la région ainsi que la Direction du Conservatoire de l'Ouest vaudois, s'est déterminée sur le choix et l'orientation musicale de l'orgue mais aussi sur son rapport au panorama et à la cohérence architecturale du Temple.

Une visite sur site de la délégation a permis de constater que la soufflerie, d'une très belle mécanique, est dans un état critique. Les peaux du soufflet sont perméables, usées et menacent de se déchirer. Elle doit être impérativement restaurée. Il sera proposé aux facteurs d'orgue de la conserver et, dans la mesure du possible et du coût, de la restaurer.

Face au préavis de la délégation, la Municipalité a pris la décision de demander au Conseil communal un crédit d'étude pour permettre l'élaboration d'un budget de construction sur des offres rentrées autant pour le remplacement de l'orgue que pour les travaux de peinture des plafonds et murs et des travaux d'entretien général.

L'étude et l'appel d'offre en marché public auprès de facteurs d'orgue permettra d'établir le coût réel du remplacement de l'orgue du Temple en collaboration avec des architectes spécialistes, historiens et spécialistes des orgues.

1.1 Historique

La construction du Temple de Morges a eu lieu de 1768 à 1776 et a été dirigée par plusieurs architectes dont Rodolphe de Crousaz. Le premier orgue et son buffet, réalisés en 1777-1778 par Samson Scherrer, ont été vendus par Morges à Sâles à la fin du XIXe siècle.

L'histoire de ce buffet d'orgue de Samson Scherrer est authentique : il a été trouvé dans une décharge à Sâles par M. Jean-Jacques Gramm; cela fut le début d'une vaste collection qui l'amena à fonder le Musée Suisse de l'Orgue, aujourd'hui à Roche, depuis 1983.

La restauration totale de l'intérieur du Temple en 1989, dirigée par les architectes Pierre Grand et Jean-Paul Crausaz, a amené au remplacement des bancs par des chaises, à l'installation du chauffage par le sol et à la réalisation du décor faux marbre sur les balustrades et colonnes de la galerie, et le relevage complet de l'orgue.

L'orgue a été changé, ou transformé, à plusieurs reprises depuis la construction du Temple. L'orgue actuel a été construit par la Maison Kuhn à Maennedorf en 1951 dans le buffet historique également construit par cette manufacture en 1896. Le buffet existant a donc aujourd'hui 120 ans.

2 ETAT DE L'ORGUE

2.1 Rapport de M. Jean-Marie Tricoteaux

Depuis de nombreuses années, des faiblesses ont été relevées par la Manufacture Kuhn SA qui est mandatée à l'entretien de l'orgue actuel. Dès lors, la Municipalité a approché M. Jean-Marie Tricoteaux, harmoniste et facteur d'orgues, de renommée internationale établi à Praden (Grisons), afin d'établir un rapport sur l'état de l'orgue, document qui sera remis intégralement à la commission chargée de l'étude de ce crédit.

Voici un extrait du rapport de M. Jean-Marie Tricoteaux :

"A l'époque de la construction de l'orgue actuel, on demandait à un orgue de pouvoir jouer tout le répertoire connu depuis le moyen-âge jusqu'à la musique contemporaine de tous les pays. Avec le temps on s'est rendu compte que ceci ne marchait pas.

C'est pourquoi on est en face d'un instrument au Temple de Morges qui est bien fait mais qui ne convient vraiment à aucune musique. Ceci vient du son qu'on a rendu un peu "neutre" pour qu'il convienne à tout mais cela vient aussi de la mécanique qui serait bien pour un orgue romantique mais totalement imprécise pour jouer la musique plus ancienne alors que la composition de l'orgue nous y incite.

Malgré le côté hybride de l'instrument tel qu'il se présente maintenant, il se dégage de sa construction interne beaucoup d'éléments qui correspondent à l'orgue romantique allemand.

Parmi les différentes sortes de facture d'orgues d'Allemagne moyenne, je pense que celle de Gottfried Silbermann conviendrait au mieux. La qualité en est excellente, il y a la possibilité de jouer un répertoire très varié et Silbermann qui a travaillé en France a déjà réalisé dans son œuvre une synthèse de l'orgue allemand avec des apports français dans une parfaite harmonie."

Ce rapport a décidé la Municipalité à s'interroger sur l'avenir de l'orgue du Temple et des pièces annexes, buffet de l'orgue et soufflerie.

D'entente avec le Service immeubles, patrimoine et logistique cantonal (ci-après SIPaL), secteur Monuments et sites, il est convenu et souhaité de garder le buffet de l'orgue et de le restaurer si nécessaire.

2.2 Rapport de la Commission musicale

Une nette dégradation de l'orgue a été constatée au cours de ces dernières années. Certes, un relevage a été effectué en 1989, mais des signes d'usure, de faiblesse et de vieillissement rendent son emploi toujours plus précaire.

Hélas, la situation actuelle s'aggrave d'année en année. Les signes d'usure, comme par exemple :

- fentes dans les sommiers (sommiers : supports des tuyaux de l'orgue dans lesquels l'air est réparti);
- déchirures aux soufflets (terme utilisé pour désigner les poumons de l'orgue). Des réparations ont été faites en 2013, sur l'un des soufflets primaires qui était déchiré sur plusieurs mètres. Ces soufflets avaient été récupérés de l'instrument précédent, soit début du XXe siècle. Les cuirs sont usés, et maintenant d'autres déchirures apparaissent. De ce fait l'orgue manque d'air et perd de sa puissance sonore;
- membranes de la commande pneumatique usées et trouées. Ce système de membrane permet de tirer les jeux et son usure a pour conséquence des fuites d'air et un tirage des jeux parfois déficient¹;

¹Un jeu d'orgue est une rangée de tuyaux de même famille, d'une couleur sonore particulière. L'orgue actuel en compte 35. Le tirage de jeu permet de faire sonner ces tuyaux-là par l'enfoncement des touches du clavier

- le réglage mécanique de la machine Barker est déficient². Actuellement, l'évolution des connaissances en facture d'orgue permet de créer des mécaniques très précises et légères afin d'éviter l'emploi de ce système Barker;
- etc.

Les musiciens qui jouent sur cet orgue essayent de pallier au maximum ces anomalies; mais certains jeux sont tellement dégradés qu'il n'est plus possible de les utiliser. Ce n'est ni satisfaisant pour l'organiste, ni pour les auditeurs.

Si nous devons reconnaître que cet instrument a su répondre aux exigences d'une époque, force est de constater qu'il a été construit dans un concept qui va encore poser problème :

- un relevage (restauration) serait fort onéreux, et ceci pour un temps limité. Si l'on se base sur l'histoire de cet instrument et de son évolution, il est fort probable qu'un nouveau relevage serait à prévoir dans les 25 ans, engageant à nouveau une somme d'argent considérable;
- de nos jours, le système pneumatique Barker n'est plus guère utilisé dans la fabrication des orgues neuves : l'entretien est trop contraignant et trop coûteux;
- ayant été conçu comme "orgue à tout jouer", il n'est de nos jours plus adapté. En effet, le paysage sonore des orgues de la Suisse romande a beaucoup changé ces dernières décennies; cet instrument ne répond plus aux critères artistiques de notre époque. Dans l'histoire de l'orgue qui s'étend sur des siècles, la période de construction des instruments "à tout jouer" est relativement récente et n'a duré que quelques dizaines d'années. Cela n'a pas été convaincant, et nous en sommes revenus à des conceptions plus typées et moins onéreuses à l'entretien. Ce point est largement relevé dans le rapport Tricoteaux.

Cet instrument est comparable à un vêtement usé. Si on le raccommode, d'autres déchirures ne tarderont pas à apparaître, car le tissu est fragilisé et usé...

La vie autour de l'orgue du Temple de Morges est actuellement des plus riches : cultes, services funèbres, mariages, concerts, enseignement; un nouvel instrument ne pourra que stimuler et développer cette vie intense culturelle, culturelle et pédagogique.

La Commission musicale imagine un style d'orgue de belle facture, s'adaptant à l'historicité du temple et ouvert sur l'avenir, permettant de faire vivre tout un patrimoine musical et susciter la création. Un instrument s'inspirant de Gottfried Silbermann (classique allemand), avec apport romantique au 3^e clavier, selon Cavaillé-Coll (grand facteur d'orgue parisien du XIX^e siècle) permettra un riche et large répertoire.

2.3 Utilisation de l'orgue du Temple de Morges

Afin de disposer d'un aperçu sur les heures d'utilisation de l'instrument en 2015, la commission a procédé à une répartition de 4 groupes distincts :

- Groupe paroisse :
 - Cultes dominicaux, fêtes religieuses, cultes avec les jeunes (soir) et leur préparation 96 heures
 - Services funèbres 128 heures
 - Mariages et temps de préparation incluant les rendez-vous avec les mariés pour les choix de musique 75 heures

² La machine Barker, du nom de son inventeur, est un système qui permet d'alléger le poids des claviers. Traditionnellement, la transmission du jeu de l'organiste de la touche du clavier à la soupape permettant à l'air d'accéder au tuyau est un système mécanique complexe de leviers et de tiges; sans cette machine Barker, l'enfoncement des touches du clavier serait trop lourd

- Accompagnements pour cultes (solistes, groupe chantre, évaluation)	48 heures
- Heures de répétitions pour l'organiste (maintenance et préparation des cultes dominicaux) 25h x 49 semaines	1225 heures
• Groupe concerts (Association des Amis des Orgues de Morges et sa Région) :	
- Concert et préparation	40 heures
• Concerts d'été :	
- 4 dimanches de juillet et temps de préparation	72 heures
• Groupe formation :	
- Conservatoire de l'Ouest Vaudois	
36 cours et 3 auditions par année (13 élèves)	437 heures
- Répétition des élèves individuellement à l'orgue	80 heures

3 PROJET D'INTERVENTION

3.1 Procédure sélective en deux tours pour le renouvellement de l'orgue

Une procédure d'appel d'offres de marchés publics ouverte sur le plan international sera lancée à l'issue de l'acceptation dudit préavis de demande de crédit d'étude.

Premier tour : appel de candidature

Critère	Pondération
Qualité des références du candidat	40 %
Références générales du candidat dans le domaine de la facture d'orgues	10 %
Références du candidat dans le domaine particulier de la facture d'instruments d'esthétique classique allemande	30 %
Organisation qualité du candidat	40 %
Déontologie professionnelle du candidat, approche générale du candidat dans les domaines esthétiques, techniques et artisanaux. Sous-traitance, ???	40 %
Capacité en personnel du candidat	20 %
Capacité du candidat en personnel qualifié dans les domaines de la facture d'orgue et de la conservation-restauration de buffets historiques	15 %
Capacité du candidat à respecter le calendrier d'exécution fixé par le maître de l'ouvrage	5 %
Total	100 %

Deuxième tour : offre

Critère	Pondération
---------	-------------

Prix	45 %
Montant total net TTC de l'offre remise	45 %
Proposition en matière de maintenance	5 %
Nature, cadence et coût du programme de maintenance, montant total net TTC	5 %
Qualité des solutions techniques	50 %
Composition de l'instrument	30 %
Distribution des jeux, insertion du nouveau matériel sonore dans le buffet conservé, mode de réhabilitation de la soufflerie	5 %
Mode d'exécution, qualité artisanale, pertinence des choix techniques et matériels	15 %
Total	100 %

3.2 *Rénovation et peinture du plafond et des murs intérieurs*

Un état des lieux et une analyse respectueuse des matériaux d'un tel édifice seront faits en collaboration avec un spécialiste afin d'établir un descriptif précis et une mise en soumission des travaux pour des demandes d'offres aux entreprises.

3.3 *Travaux d'entretien général*

Divers travaux d'entretien à exécuter de préférence avant le changement de l'orgue seront identifiés, le descriptif de ceux-ci sera intégré avec la demande de crédit de construction.

4 COÛT DE L'ÉTUDE

DESCRIPTIF DES COÛTS	MONTANT	
Honoraires architecte conseil	CHF	23'000.00
Honoraires spécialistes	CHF	7'000.00
Relevé laserométrique	CHF	10'750.00
Frais d'appels offres	CHF	5'000.00
Etude travaux intérieurs	CHF	4'000.00
Total intermédiaire	CHF	50'750.00
Divers-réserve env. 10%	CHF	5'750.00
Total HT	CHF	56'500.00
TVA 8%	CHF	4'500.00
TOTAL TTC	CHF	60'000.00

5 CALENDRIER

Sous réserve d'acceptation du crédit d'étude par le Conseil communal

- | | |
|---|----------------|
| ➤ Adoption cahier des charges (1 ^{er} et 2 ^e tours de candidatures) | septembre 2016 |
| ➤ Publication cahier des charges, 1 ^{er} tour (SIMAP, FAO, etc.) | septembre 2016 |
| ➤ Résultat du 1 ^{er} tour après expiration délai de retour | novembre 2016 |
| ➤ Confirmation du cahier des charges 2 ^e tour | décembre 2016 |
| ➤ Envoi du cahier des charges aux concurrents | janvier 2017 |
| ➤ Evaluation des offres et résultat du marché | mai 2017 |
| ➤ Adjudication du marché | fin mai 2017 |

6 ASPECTS FINANCIERS

Une offre concrète pour le relevage de l'orgue actuel (Société Kuhn SA) datant de 2014 propose un devis de CHF 420'000.00.

En conclusion, et à titre de comparaison, il est préférable d'investir la somme de CHF 420'000.00 pour la part d'un nouvel instrument, que de la mettre pour un relevage de l'orgue actuel dont nous savons qu'il faudra remettre une telle somme dans 25 ans. Le relevage d'un nouvel instrument dans 25 ans correspondrait à CHF 1'500.00 par registre, soit CHF 52'500.00.

Le plan des investissements prévoit pour 2016/2017 un budget CHF 1'200'000.00 TTC.

Une subvention pourrait être demandée à la Confédération pour une restauration du buffet et de la soufflerie.

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2016	2017	2018	2019	2020 et suivants
Dépenses	60'000	60'000				
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	60'000	60'000	-	-	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	5
Année début de l'amortissement	2016
Année bouclage du préavis	2017 <input type="button" value="v"/>
Taux d'intérêt au 31.12.2015	1.93%

	2016	2017	2018	2019	2020 et suivants
--	------	------	------	------	---------------------

Charge d'intérêts	695	695	695	695	695
--------------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Charge d'amortissement	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000
-------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Autres charges	Chapitre				

Recettes	Chapitre				

Total fonctionnement	12'695	12'695	12'695	12'695	12'695
-----------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.00 pour l'étude du remplacement de l'orgue du Temple;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 12'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2017.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2016.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella